

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale **p.2** / 60 ans de Charonne **p.3** / Les enjeux du Congrès, partie 1 **p.4** / Tract : Continuons la lutte pour l'augmentation générale et collective des salaires

l'agenda



**42^{ème} Congrès
extraordinaire
de la FNIC-CGT
du 21 au 24
mars 2022**

**Conseil National
de l'UFR
le 25 janvier 2022**

Droits et libertés

Nouvelles règles d'isolement applicables au **3 janvier 2022** pour les personnes testées positives au Covid-19 ou cas contact :

	Schéma vaccinal complet ou - 12 ans	Schéma vaccinal incomplet ou non vacciné
Personne testée positive au Covid-19	- o Isolement 7 jours, - o Peut être réduit à 5 jours, si test antigénique ou RT-PCR négatif et plus de symptômes depuis 48H	- o Isolement 10 jours, - o Peut être réduit à 7 jours si test antigénique ou RT-PCR négatif et plus de symptômes depuis 48H
Personne cas contact	- o Pas d'isolement, - o Test antigénique ou RT-PCR dès la connaissance de contact autotest à J+2 et J+4, - o si un test positif, isolement et procédure personne testée positive au Covid-19	- o Isolement 7 jours, - o Test antigénique ou RT-PCR négatif pour sortir de l'isolement, - o Si test positif, maintien de l'isolement et procédure personne testée positive au Covid-19

Source ameli.fr

Dernière minute avant publication: pour les élèves cas contact dans les écoles, le test RT-PCR peut être remplacé par un autotest.

Orga et vie syndicale

COTISATIONS 2020 ET 2021, IL Y A URGENCE !!!!

L'année 2022 vient de commencer et pourtant, à ce jour, nous avons toujours des syndicats en retard de règlement des FNI et cotisations pour les exercices 2020 et 2021. Sachant que la clôture des règlements pour l'année 2020 approche, **il y a urgence.**

La cotisation payée par chaque adhérent constitue l'essentiel des ressources du syndicat. À ce titre, elle est essentielle pour son indépendance.

Faire parvenir, dès que possible, les règlements est une nécessité et un moyen de mesurer précisément l'état de nos forces syndicales. C'est un élément incontournable du niveau de rapport de force.

Les syndicats n'ayant réglé encore aucun FNI et cotisations pour l'exercice 2020 et 2021, doivent prendre en compte que les cotisations payées pour 2019-2020-2021 seront la base de calcul pour la répartition des voix du 53^{ème} Congrès confédéral.

Les chiffres

516,5 Milliards €

C'est le Patrimoine professionnel des dix plus grandes fortunes en France. Plus que le PIB de la Belgique, la Suisse, la Suède, la Roumanie, la Norvège, etc.

La FNIC-CGT vous souhaite une bonne année 2022, dans la lutte et la victoire pour le progrès social.



Réunions paritaires à venir

20/01	INDUSTRIE PHARMA - CPPNI
20/01	PLASTURGIE - CPNE
24/01	OFFICINES - CPPNI
26/01	FABRICATION PHARMA À FAÇON - CPPNI
26/01	PÉTROLE - GPN CPPNI SÉCURITÉ
02/02	RÉPARTITION PHARMA - CPPNI
02/02	PÉTROLE - EDV CPPNI - HANDICAP



Histoire Sociale



IL Y A 60 ANS, CHARONNE

Le 8 février 1962, avec une extrême violence, des policiers s'en prennent à des manifestants. Cette répression fera neuf morts, à la station de métro Charonne, dans le 11^{ème} arrondissement de Paris.

La manifestation avait été organisée par le Parti communiste, la CGT, la CFTC, la FEN et l'UNEF, pour la paix en Algérie et pour protester contre les attentats (5 254 en 5 mois) de l'OAS (Organisation Armée Secrète), dont celui qui défigurera et rendra aveugle une petite fille de 4 ans.

Depuis 1954, la France mène en Algérie, colonisée en 1830, une guerre qui ne porte pas son nom, contre le FLN (Front de Libération Nationale).

Exactions et tortures des militaires, attaques du FLN, dans un conflit qui s'enlise et, qui est de plus en plus mal accepté.

En métropole, les opposants à la « guerre », par des manifestations de plus en plus importantes. Le 27 octobre 1960, des milliers de personnes se heurtent à la police au Quartier Latin, les cortèges sont dispersés violemment, à coups de matraque.

En janvier 1961, le Référendum « d'autodétermination » organisé par DE GAULLE, Président de la République, avait été approuvé à plus de 75 %. Des partisans de l'« Algérie française », militaires et militants pieds-noirs (Algériens d'origine Européenne), avaient alors créé l'OAS, qui sera responsable de nombreux attentats.

Le 17 octobre 1961, une manifestation pacifique organisée par le FLN à Paris se solde par un massacre : des centaines d'Algériens sont matraqués, tués, jetés à la Seine, par des policiers soutenus par le Préfet de Police, Maurice PAPON (collabo responsable de la déportation de juifs entre 1942 et 1944) et le ministre de l'Intérieur Roger FREY.

Un tract avait appelé à manifester : « **TOUS EN MASSE, ce soir à 18 h 30, place de la Bastille** ». Plusieurs fois dans la journée de mercredi, l'OAS a attenté à la vie de personnalités politiques, syndicales, universitaires, de la presse et des lettres. Des blessés sont à déplorer.

« Une fois de plus, la preuve est faite que les antifascistes ne peuvent compter que sur leurs forces, sur leurs unions, sur leurs actions. Les organisations soussignées appellent les travailleurs et tous les antifascistes de la région parisienne à proclamer leur indignation, leur volonté de faire échec au fascisme et d'imposer la paix en Algérie ».

Les organisateurs de la manifestation avaient recommandé le plus grand calme et la dispersion à 19 h 30. Mais, bien qu'il s'agisse d'un rassemblement statique, la manifestation est interdite et PAPON donne l'ordre de la réprimer, avec l'accord de FREY et de DE GAULLE.

Un des cortèges, qui commençait à se disperser, se dirigeant vers Nation, est chargé par la police. Le boulevard Voltaire est bloqué : les manifestants, pour échapper aux coups de matraque, s'engagent dans les petites rues, les immeubles. Une partie des manifestants essaiera de se réfugier dans l'une des bouches du métro Charonne, fermée par une grille, qui finira par céder sous la pression de la foule.

Dans l'escalier du métro, la bousculade provoque la chute de plusieurs personnes, écrasées par la foule que les policiers matraquent et qui projettent sur elle des grilles d'arbres pesant 40 kilos, ainsi que des grilles d'aération du métro (25 kilos).

Cette violence policière a fait 8 victimes, mortes étouffées ou de fractures du crâne suite aux coups de matraque, plus une 9^{ème}, Maurice POCHARD, trésorier du SNICIC, qui mourra des suites de ses blessures ■

Toutes les victimes étaient syndiquées à la CGT, à part un membre du Parti communiste. Parmi elles, 3 femmes et un jeune de 15 ans, Daniel FERY. On compte aussi au moins 250 blessés, certains grièvement.

Le 13 février 1962, lors des obsèques des victimes au Père Lachaise, toute activité est interrompue en région parisienne et une foule de plusieurs centaines de milliers de personnes, étrangement silencieuse, massée dans les rues menant au cimetière, leur rend hommage.

Mais la veille, Michel DEBRÉ, Premier Ministre, avait apporté à la police « le témoignage de sa confiance et de son admiration » et, le 13 avril, il rendra à Maurice PAPON, « un particulier hommage ».

LA FNIC-CGT appelle tous les militants à se rassembler le 08 février au Métro Charonne.



LES ENJEUX DU 42^{ÈME} CONGRÈS EXTRAORDINAIRE, PARTIE 1

A

fin que chacun se saisisse des enjeux du 42^{ème} Congrès extraordinaire, en plus du projet de documentation qui sera soumis au Congrès, et du 4 pages, un résumé des fiches revendicatives vous sera proposé dans les quatre prochains Militant.

La bataille idéologique fait rage au quotidien dans une société où l'image prime souvent sur la réflexion.

La cohérence revendicative, de l'atelier à l'entreprise, jusqu'à la Convention Collective, repose sur la démocratie syndicale et le fédéralisme qui régit le fonctionnement de la CGT à tous les niveaux, du syndicat à la Fédération. Les défis à relever demandent plus que jamais à fédérer nos forces, à renforcer les solidarités de lutte, face à un patronat organisé.

Gagner la bataille sur les salaires en entreprise, sera d'autant plus facile que nous imposerons une revalorisation du SMIC et des grilles conventionnelles de haut niveau.

Gagner la réduction du temps de travail à 32h00, sera d'autant plus possible que nous saurons la porter partout de l'entreprise au plan national. C'est une revendication qui demande à être nourrie par le vécu dans les entreprises. Combien d'emplois supprimés dans l'atelier, le service, l'usine, alors que la charge de travail a augmenté pour chaque salarié ?

Gagner une pré-retraite dès 55 ans et une retraite à 60 ans, une politique industrielle planifiée pour répondre aux séniors dans le pays, créer des emplois. Ce sont des choix de classe déterminants pour l'avenir de la société et de la population.

Le constat est largement partagé: le modèle de société qu'on nous présente comme le seul possible ne répond pas aux besoins humains, économiques, sociaux et environnementaux.

Ce que chacun subit au quotidien n'est pas le résultat d'une fatalité mais bien la conséquence d'un plan de société cohérent, le capitalisme.

Face à ce plan de société, il nous faut réagir en classe sociale en construisant l'action revendicative, d'abord de manière unitaire dans la CGT, à l'opposé du syndicalisme rassemblé, dont l'échec est patent au niveau interprofessionnel.

Cela pose la question de ce qu'on a en commun à défendre et à gagner, entre toutes les professions. La revendication commune à toutes les professions, c'est le projet de société de la CGT, organisation révolutionnaire.

Les fiches revendicatives de la FNIC - CGT qui alimentent et enrichissent les revendications, doivent être des outils pour débattre, proposer, et agir CGT, chaque jour dans l'entreprise.

Ces fiches soumises à l'approbation du Congrès sont au nombre de 21 actuellement et forment, dans leur ensemble, le projet de transformation de la société pour une société juste et équitable.

Suite dans le militant 414...

De la convergence À LA VICTOIRE !

42^{ème}
CONGRÈS
EXTRAORDINAIRE



À Louvain du 21 mars au 24 mars 2022

CONTINUONS LA LUTTE POUR L'AUGMENTATION GÉNÉRALE ET COLLECTIVE DES SALAIRES ET DES PENSIONS

De nombreuses réunions de négociations annuelles obligatoires ont eu lieu fin 2021, et début 2022.

CES RÉUNIONS SONT CENSÉES ÊTRE LE LIEU POUR NÉGOCIER AVEC LES PATRONS DES AUGMENTATIONS DE SALAIRE EN PLUS DE LA QUESTION DE L'EMPLOI.

Dans de nombreuses entreprises, ces réunions ne sont qu'un simulacre de négociation, les directions n'ayant souvent pas mandat pour répondre aux revendications fort légitimes de la CGT et des travailleurs. Leur seul mandat est de distribuer des miettes afin de ne pas courroucer les dirigeants du CAC 40 et le gouvernement qui prônent la modération salariale.

58 milliards de bénéfices pour les entreprises pour les premiers mois de 2021. Les résultats pour l'année entière seront de l'ordre du jamais vu et cela ne serait pas suffisant pour donner des augmentations de salaire conséquentes !

Le fruit des richesses créées par les salariés doit être redistribué, la CGT le revendique !

Les salaires dans nombre d'entreprises sont largement insuffisants, face à la hausse du coût de la vie, qui explose (énergie, alimentation, loyers, etc...). Les salariés sont obligés de se serrer la ceinture alors que certains se gavent ! **La CGT réclame la justice sociale.**

LES SALAIRES, LES PENSIONS ET LES MINIMA SOCIAUX DOIVENT AUGMENTER !

Il en est de même pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes de ce pays. En finir avec cette injustice, permettrait de véritables avancées sociales notamment sur les pensions de retraites.

AUGMENTER LES SALAIRES ET LES PENSIONS C'EST POSSIBLE ET C'EST NORMAL !

Partout où la CGT le peut, il faut créer le rapport de forces pour faire plier les patrons. Chez Sanofi, Arkema, Fountaine-Pajot, Guerbet, etc, la CGT a obtenu par la lutte, une augmentation générale collective des salaires.

Ce qui est très largement insuffisant au regard des bénéfices, mais sans l'action, de la seule CGT, les directions auraient seulement remercié pour le travail fourni : **«ON EST CONTENT DE VOUS !!!!!».**

Dans la continuité des 19 novembre, 03 et 17 décembre 2021, **la FNIC-CGT appelle tous les travailleurs à se mobiliser massivement le 27 janvier pour obtenir gain de cause aux revendications :**

- **Le SMIC à 2 000 €** et l'augmentation générale de tous les salaires de plusieurs centaines d'euros que ce soit dans le privé ou dans la fonction publique,
- **32h sans perte de salaire** afin de partager le travail avec les milliers de chômeurs qui n'en n'ont pas,
- **Mise en place du bouclier anti-dumping social.**

L'heure est à un changement pour notre modèle de société, dont la FNIC-CGT en est porteuse.

IL EST URGENT ET INDISPENSABLE D'AGIR TOUTES ET TOUS ENSEMBLE, PAR LA GRÈVE ET LES MANIFESTATIONS, POUR L'AUGMENTATION IMMÉDIATE DES SALAIRES, DES MINIMA SOCIAUX ET DES PENSIONS.

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 27 JANVIER POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES ET PENSIONS.